

AGNU78 – 3e commission

Explication de position – Droits des peuples autochtones (7. Novembre)

Merci Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui au nom de la Bulgarie, de la France, de la Roumanie et de mon pays – la Slovaquie.

Une fois de plus cette année, nous nous joignons au consensus qui a conduit à l'adoption de la résolution sur les droits des peuples autochtones et nous apprécions tous les efforts des délégations de la Bolivie et de l'Équateur à cet égard.

Les populations autochtones continuent d'être touchés de manière disproportionnée par la pauvreté, le changement climatique, la violence et la discrimination. La situation des populations autochtones en matière de santé est très préoccupante. La pandémie de COVID-19 a révélé que les populations autochtones, en particulièrement les femmes et les filles, sont particulièrement touchés par les crises sanitaires.

Nous rejetons toute violence, discrimination ou harcèlement, contre les populations autochtones, qui doivent cesser immédiatement. À cet égard, nous soutenons fermement le rôle des défenseurs des droits de l'homme, qui doivent être protégés contre toute forme d'intimidation et de représailles. Nous exprimons notre engagement ferme en faveur de la lutte contre le racisme, toutes les formes de discrimination et d'intolérance.

Nous aimerions réitérer que les droits de l'Homme sont des droits universels qui ont vocation à s'appliquer à chaque individu, dans le plein respect des principes d'égalité et d'universalité des droits de l'Homme.

Nous ne reconnaissons pas de droits collectifs attribués à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance.

Par conséquent, nous ne pouvons donc pas souscrire aux références faites aux droits collectifs en faveur des populations autochtones qui figurent dans cette résolution. Une formulation se référant aux droits des personnes appartenant à des populations autochtones serait préférable, par fidélité à nos principes communs en matière de droits de l'Homme.

Soyez assurés que nous resterons mobilisés en faveur de la protection et de la promotion effective des droits des personnes appartenant à des populations autochtones, sans aucune discrimination.

Je vous remercie.